Procès-verbal de l'assemblée générale des parents de l'école Saint-Thomas-d'Aquin
Tenue le mardi 9 septembre 2025 à 19h00 à la bibliothèque de l'immeuble 1

Son présents, mesdames et messieurs :

Annie Laurin
Angy Blanche M'Bata
Bilel Laaouini
Felicie Therese Jacquel Brueder
Joël Bélanger
Martin Désautels
Johanne Le Blanc
Josée Bissonnette

1. **Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

   Monsieur Joël Bélanger procède à l'ouverture de l'assemblée à 19h03 et souhaite la bienvenue aux parents.

2. Nomination d'un président d'assemblée

   Monsieur Joël Bélanger propose madame Johanne Le Blanc à titre de présidente d'assemblée ; celle-ci accepte.

   Adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

   Madame Annie Laurin propose madame Josée Bissonnette à titre de secrétaire d'assemblée ; celle-ci accepte.

   Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

   Madame Johanne Le Blanc fait la lecture de l'ordre du jour. Elle en profite pour aviser les nouveaux parents présents que l'assemblée générale des parents n'est pas une rencontre de parents.

   Madame Annie Laurin propose l'adoption de l'ordre du jour ; adopté à l'unanimité.

5. Approbation du compte-rendu de l'assemblée annuelle précédente

   Madame Johanne Le Blanc présente le compte-rendu de l'assemblée générale de l'année 2024-2025.

   Madame Annie Laurin propose l'approbation du compte rendu de l'assemblée annuelle de l'année dernière ; adopté à l'unanimité

6. Bilan et perspectives de la direction de l'école et projet de dates de rencontres du conseil d'établissement 2025-2026

Madame Johanne Le Blanc fait état du bilan 2024-2025 et des divers projets à venir pour la présente année scolaire.

Projet de dates des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 :

- 21 octobre 2025
- 16 décembre 2025
- 10 février 2026
- 24 mars 2026
- 5 mai 2026
- 16 juin 2026

7. Détermination des critères d'éligibilité (par exemple : en cas d'absence d'un parent voulant se porter candidat)

Madame Johanne Le Blanc explique les critères d'éligibilité pour siéger sur le conseil d'établissement :

Tous les parents d'élèves inscrits à l'école, mais seulement eux, peuvent prendre part au vote en vue d'élire les représentants aux différents postes.

Un parent membre du personnel de l'école (art. 42) n'est pas éligible au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Il est à noter qu'on parle ici du personnel de l'école, et non pas du centre de services scolaire. Un salarié du centre de services scolaire qui ne travaille pas à l'école demeure éligible. Par ailleurs, est membre du personnel de l'école toute personne qui travaille à l'école contre rémunération, même si elle n'a pas un poste régulier (par exemple, un suppléant).

En ce qui concerne l'élection de personnes qui ne sont pas présentes à l'assemblée, la loi ne mentionne rien. Dans l'éventualité où un membre voulait se porter candidat en sachant qu'il ne pourrait pas être présent lors de l'assemblée générale, il pourrait être prudent de prévoir une procuration. Aussi, il reviendra à l'assemblée générale de statuer sur la possibilité d'élire un parent non présent à l'assemblée.

Monsieur Mathieu Méthot propose la détermination des critères d'éligibilité ; adoptée à l'unanimité.

8. Adoption d'une procédure d'élection

Monsieur Joël Bélanger propose aux membres la procédure d'élection suivante :

Les mises en candidature pourraient se faire de façon volontaire ou par proposition. Les candidats ou candidates devront se présenter et expliquer brièvement leurs motivations à s'impliquer au sein du conseil.

Dans l'éventualité où le nombre de candidats intéressés dépasserait le nombre de postes à combler, le vote pourrait se faire de façon secrète par bulletin de vote. Dans ce cas, deux scrutateurs pourraient être nommés pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

La direction agirait à titre de présidente d'élection. Celle-ci anime l'élection et annonce la proclamation des élus.

Par la suite, nous procéderons à l'élection des membres substituts (maximum 5). Les mises en candidature pourraient se faire de façon volontaire ou par proposition. Dans l'éventualité où le nombre de candidats intéressés dépasserait le nombre de postes à combler, le vote pourrait se faire de façon secrète par bulletin de vote. Dans ce cas, deux scrutateurs pourraient être nommés pour procéder au dépouillement des bulletins de vote. Après, un tirage au sort déterminera l'ordre de rappel des membres substituts.

Monsieur Joël Bélanger nomme Madame Johanne Le Blanc comme directrice des élections.

À la suite des explications données par monsieur Joël Bélanger, madame Annie Laurin propose l'adoption de cette procédure d'élection ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

9. Conseil d'établissement

9.1 Rôle et fonctions du conseil d'établissement

Madame Johanne Le Blanc explique le rôle et les fonctions du conseil d'établissement.

9.2 Présentation du rapport annuel de l'année précédente

Monsieur Joël Bélanger présente le rapport annuel du conseil d'établissement de l'année 2024-2025.

Monsieur Martin Désautels propose l'adoption du rapport annuel de l'année 2024-2025 ; adopté à l'unanimité.

9.3 Élection des nouveaux membres et de substituts ;

Aucun des 3 nouveaux parents présents désirent faire partie du conseil d'établissement.

Monsieur Martin Désautels se présente pour un nouveau mandat ; élu par acclamation.

10. Comité de parents

10.1 Rôle et fonctions du comité de parents

Monsieur Joël Bélanger explique le rôle et les fonctions du comité de parents.

10.2 Bilan du comité de parents

Aucune information à diffuser aux parents.

10.3 Élection du délégué et de son substitut

Monsieur Joël Bélanger se propose à titre de délégué au comité de parents ; élu à l'unanimité.

Madame Annie Laurin et monsieur Martin Désautels se proposent à titre de substitut ; élu à l'unanimité.

11. Organisme de participation des parents

11.1 Rôle et fonctions de l'organisme de participation des parents

Madame Johanne Le Blanc explique qu'aucun organisme de participation des parents existe à notre école.

11.2 Formation d'une OPP

Aucun OPP à notre école.

12. Période de questions

Aucune question.

13. Levée ou ajournement de l'assemblée

Madame Annie Laurin propose la levée de l'assemblée à 19h38 ; adopté à l'unanimité.

Joël Bélanger
Président du conseil d'établissement